

LIÈGE - EXCLUSIF

# Les 7 Publifinards rejugés en janvier 2021

Ils avaient tous été acquittés en décembre 2019 mais le parquet général avait fait appel de la décision

**L**e 14 janvier 2021, Georges Pire (MR), André Denis (MR), Pol Guillaume (EC), Robert Botterman (PS), Pierre Stassart (PS) et les deux Ecolos, Catherine Maas et Jean-Marie Gillon, comparaitront sur les bancs des prévenus de la cour d'appel de Liège dans le cadre du deuxième procès Publifin. Tous les compteurs sont remis à zéro.

Le 19 décembre 2019, les sept prévenus du procès Publifin étaient tous acquittés par une chambre à trois juges. Le tribunal avait estimé que les deux préventions visées, la prise d'intérêts et le détournement, n'étaient pas établies.

Alors que le juge du tribunal correctionnel prenait congé des prévenus et des avocats en leur souhaitant de bonnes vacances de Noël, le parquet général, lui, quittait la salle d'audience avec la mine des très mauvais jours, déjà bien décidé à reprendre le dossier et à examiner l'opportunité de faire appel de la décision. Après une quinzaine de jours de réflexion, la décision tombait. « Nous avons pris le

temps de la réflexion durant les vacances de Noël et nous avons décidé d'aller en appel », confirmait, au début du mois de janvier 2020, Christian De Valkeneer, le procureur général de Liège.

Le second procès Publifin se tiendra donc, devant la cour d'appel de Liège, le 14 janvier 2021. Le ministère public sera représenté par le parquet gé-

néral de Liège. Le second procès Publifin se tiendra donc, devant la cour d'appel de Liège, le 14 janvier 2021. Le ministère public sera représenté par le parquet gé-

## TOUS ACQUITTÉS EN 2019

Pour rappel, le dossier Publifin avait éclaté en décembre 2016. Plusieurs mandataires politiques nommés dans trois comités de secteurs (Énergie, Telecom et le sous-secteur Liège Ville) percevaient des jetons de présence pour des réunions auxquelles certains ne participaient même pas. 39 membres des comités de secteurs et du conseil d'administration de



Tous les compteurs sont remis à zéro... © TVA

**Le scandale Publifin, ce sont, tout de même, deux millions d'euros qui ont disparu. Le parquet général, lui, est persuadé que des infractions existent**

ral et les préventions visées demeurent les mêmes que lors du procès de première instance : la prise d'intérêts et le détournement.

Le scandale Publifin, ce sont,

Publifin faisaient l'objet d'une procédure judiciaire à l'initiative du parquet général.

32 membres, essentiellement issus des comités de secteurs, avaient signé une transaction pénale de quelques milliers

d'euros avec le parquet général afin d'échapper à un procès. Les sept administrateurs, qui n'ont rien touché mais qui ont laissé d'autres percevoir des jetons de présence scandaleux, eux, avaient décidé de ne pas

payer. Ils avaient choisi de se défendre devant le tribunal et ils avaient bien fait puisque tous avaient été acquittés.

Certains des prévenus expliquaient qu'après le scandale Publifin, ils avaient été lynchés sur les réseaux sociaux mais aussi dans la librairie de leur village. Beaucoup faisaient, en effet, l'amalgame entre ceux qui avaient touché des jetons de présence pour des réunions auxquelles ils ne participaient pas et les sept membres du conseil d'administration. Les derniers avaient été renvoyés devant le tribunal correctionnel car eux avaient refusé de payer une transaction pénale. Cependant, avec le nouveau procès Publifin qui débute en janvier 2021, tous les compteurs sont remis à zéro. ●

ARNAUD BISSCHOP



Les 7 Publifinards se retrouveront, en janvier prochain, devant la Cour d'appel. © D.R.